

Compte rendu de la réunion de Conseil Communautaire

LUNDI 13 AVRIL 2015 EN MAIRIE DE BOEGE

Sur convocation en date du 02 avril 2015, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte s'est réuni le 13 avril 2015 sous la présidence de M. Yves Dupraz, Président en exercice.

Présents : Mmes Evelyne Bovet, Chantal Brigham (arrivée 21 h), Martine Novel, Jacqueline Roch, Fabienne Scherrer, Evelyne Viguié, MM. Pierre Bonnet, Jean-François Bosson, Marc Bron, Patrick Chardon, Jean-François Charrière (arrivé 20h45), Jean-Pierre Delavoet, Yves Dupraz, Denis Mouchet, Jean-Paul Musard, Luc Nicolas, Roland Pinget, Patrick Sallet, Gérard Salamon, Denis Sauthier.

Absents excusés : Mme Marielle Duret, donné procuration à Mme Viguié ; M. Pierrick Dufourd.

Secrétaire de séance : Mme Fabienne Scherrer

Le quorum étant atteint, M. Dupraz déclare la séance ouverte à 20h40.

I) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 FEVRIER 2015.

M. Dupraz demande si tout le monde a reçu le compte-rendu de la réunion du 16 février 2015 et s'il y a des observations. Personne ne présentant d'objections, il demande au Conseil de bien vouloir approuver le compte-rendu.

Décision : Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité.

II) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2015

1. Vote des taxes pour l'exercice 2015

M. le Président indique que le budget a été élaboré sur la base du maintien des 4 taxes à leur niveau actuel, soit :

- Taxe d'habitation 8,88 %
- Taxe sur le foncier bâti 5,98 %
- Taxe sur le foncier non bâti 39,64 %
- Taxe sur les entreprises 9.56%

Il propose aux élus le maintien de ces quatre taxes pour l'exercice 2015. Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

M. le Président demande alors au Conseil communautaire de bien vouloir voter 8,11% de taxe sur les ordures ménagères. Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, approuve ce montant à l'unanimité.

Décision : le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

M. le Président donne la parole à M. Paris, percepteur.



2. Compte administratif et compte de gestion

M. Paris présente le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2014 pour la section de fonctionnement (voir les documents annexés) : le total des dépenses de l'exercice s'établit à 2 703 040,63 €, le total des recettes de l'exercice à 3 009 078,72 €, soit un excédent de 306 038,09 € pour l'exercice 2014. Pour la section d'investissement, le total des dépenses de l'exercice atteint 1 018 060,15 € et le total des recettes de l'exercice 1 496 108,93 €, soit un résultat global de l'exercice en excédent de 478 048,78 €.

Décision : Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte administratif.

M. le Président quitte la salle du Conseil, Mme Viguier, première Vice-Présidente, demande au Conseil de bien vouloir approuver le compte de gestion et donner ainsi quitus de sa gestion au Président pour l'exercice 2014.

Décision : Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte de gestion.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2014

M. le Président revient dans la salle et demande au Conseil communautaire de bien vouloir voter l'affectation des résultats de 2014 :

- soit en section de fonctionnement, l'excédent de l'exercice 2014, 306 038,09 € auquel il faut ajouter le report de l'excédent de l'exercice 2013, 326 792,96 € pour un résultat global de 632 831,05 € repris en recettes de fonctionnement dans le budget de l'exercice 2015 ;
- soit en section d'investissement, l'excédent de l'exercice 2014, 478 048,78 €, augmenté de l'excédent reporté de l'exercice 2013, 255 344,11 €, et diminué des restes à réaliser en dépenses de l'exercice 2014, 76 801 € pour un résultat global de l'exercice de 656 591,89 € repris en recettes d'investissement dans le budget 2015.

Décision : le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

4. Budget primitif pour l'exercice 2015

M. Paris présente le budget primitif pour l'exercice 2015 (voir les documents annexés).

En section de fonctionnement, il attire l'attention des élus sur la baisse de la dotation globale de fonctionnement (ligne 7411) passée de 304 844 € pour l'exercice 2014 à 242 961 € pour l'exercice 2015, soit une perte en recettes de près de 62 000 €. Il est prévu de virer une somme de 259 149,82 € en section d'investissement (ce montant qui apparaît en dépenses de fonctionnement se retrouvera en recettes d'investissement). Le budget de fonctionnement s'établit donc, en équilibre, à 3 466 184,05 €.

En section d'investissement, apparaissent la ZAE de Saint-André-de-Boège, pour 365 164,94 €, le terrain de football pour 100 000 €, le gymnase pour 250 000 €, les sentiers pour 50 000 € ; sur les opérations poursuivies sur plusieurs années, l'achèvement du cinéma de Villard pour 390 000 € auxquels s'ajoutent 110 610 € de restes à réaliser en dépenses (avec en recettes 135 575 € en restes à réaliser de subventions), l'achèvement de l'école maternelle d'Habère-Poche pour un montant de 523 551 € en restes à réaliser (avec en recettes, des restes à réaliser – reversements de subventions – pour un montant de 275 953 €), et la piscine pour un montant de 1 400 000 € (apparaissent en recettes en subventions espérées pour la piscine et les stades 420 000 €). L'équilibre de la section d'investissement s'établit à 3 913 318,94 €.

M. Mouchet s'interroge sur le budget d'investissement pour le cinéma – il s'agit du complément du budget de l'année précédente. 40 000 € sont provisionnés pour le parking du cinéma : en ce qui concerne les terrains nécessaires, la commune de Villard en a signé l'acquisition la semaine précédente.

Le Président, en l'absence d'autres questions, propose au Conseil communautaire de voter le budget primitif pour l'exercice 2015.

Décision : le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2015 à l'unanimité.

III) TRAVAIL DE LA COMMISSION ECOLES MATERNELLES :

1. Compte rendu de la réunion du 19 février 2015

Evelyne VIGUIER présente un récapitulatif des différentes aides octroyées par école et par classe sur les trois dernières années :

ECOLE	BUDGETS EXCEPTIONNELS PAR CLASSE ET PAR ANNEE			
	2012	2013	2014	TOTAL PAR CLASSE SUR 3 ANNEES
BOEGE	4 334,61 €	286,11 €	584,62 €	5 205,34 €
HABERE-LULLIN	487,70 €	190,50 €	117,50 €	795,70 €
HABERE-POCHE	84,92 €	119,59 €	326,50 €	531,01 €
BOGEVE	590,43 €	170,96 €	457,47 €	1 218,86 €

Ensuite, Evelyne VIGUIER présente les différentes demandes de budgets exceptionnels effectuées par les écoles pour l'année 2015. Il convient de préciser que la demande de l'école d'Habère-Poche est élevée mais elle se justifie par le fait qu'il y a eu le déménagement au sein de la nouvelle école et par le fait que depuis 2010 l'ancien directeur n'avait pas fait de demande pour renouveler le matériel (mobilier, matériel de motricité....)

ECOLE	DEMANDES EXCEPTIONNELLES 2015	
	BUDGET GLOBAL	BUDGET PAR CLASSE
BOEGE	800,75 €	200,19 €
HABERE-LULLIN	887,50 €	443,75 €
HABERE-POCHE	5 500,00 €	2 750,00 €
BOGEVE	1000€ (enveloppe)	500,00 €

La commission effectue quelques remarques concernant les demandes des écoles :

- Concernant les demandes de l'école d'Habère-Poche, la commission exige que le matériel commandé soit homologué notamment ce qui concerne le matériel roulant et les meubles, et demande que les commandes soient validées au sein de la Communauté de Communes pour ce genre d'achats, pour l'ensemble des écoles.
- Concernant le matériel informatique, il convient de demander un devis à Ludovic VIAL.

Décision : le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'obligation pour les écoles maternelles de n'acquiescer que du matériel dûment homologué.

- Concernant les demandes de l'école de Boège, certaines demandes relèvent plus du crédit pédagogique alloué pour chaque école (55 € par enfant et par année) que du budget exceptionnel. Il convient donc de demander à la Directrice de bien veiller à effectuer des demandes de matériels et non de livres ou petit matériel qui pourraient être achetés par l'école. La même remarque que pour l'école d'Habère-Poche est effectuée à savoir nous demandons que le matériel acheté soit homologué, ainsi les achats chez ikéa ou gifi sont à bannir.
- Concernant les demandes de l'école d'Habère-Lullin, il n'y a aucun commentaire, il s'agit de matériel de motricité.
- Enfin, concernant les demandes de l'école de Bogève, la commission souhaiterait que l'école soit plus précise et qu'elle effectue un chiffrage du matériel demandé. En effet, demander 4 vélos dont deux double est un peu vague ...

Suite à l'étude des différentes demandes, la commission, sur proposition de Fabienne SCHERRER, propose :

- D'allouer un budget « de mise en route », lorsqu'une école emménage dans des locaux neufs, et qu'elle doit entièrement se rééquiper en matériel. Ce budget serait identique pour chaque école en fonction du nombre de classes. Ainsi, la commission propose d'allouer un budget de 6 000 € la première année de l'emménagement /déménagement, et ensuite de verser à titre exceptionnel la somme de 1 500 € pendant 4 ans.

Décision : le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition.

- La Commission valide les différentes demandes effectuées par les écoles, en précisant qu'il est obligatoire d'acheter du matériel homologué, à savoir :
 - ✓ Pour l'école d'Habère-Poche, la commission propose de verser la somme de 6000 € et de demander un devis à Ludovic VIAL pour l'achat de deux écrans d'ordinateurs.
 - ✓ Pour l'école d'Habère-Lullin, la commission propose de valider les demandes qui s'élèvent à la somme de 887.50 €.
 - ✓ Pour l'école de Boège, la commission propose de valider les demandes effectuées à condition que le matériel acheté soit homologué, et ceci sous contrôle de la CCVV, et de ce fait de dépasser le budget demandé si l'achat de meubles homologués est plus onéreux.
 - ✓ Pour l'école de Bogève, la commission propose de verser la somme de 1 000 € pour l'achat de vélos et demande que l'école soit plus précise dans ses demandes.

Décision : le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces décisions.

2. Organisation des rythmes scolaires : bilan financier

Evelyne VIGUIER présente le bilan des NAP pour le premier trimestre 2014/2015, avec le coût des intervenants, des fournitures sur 14 semaines à hauteur de 3 heures par ½ journée.

Ainsi, la Communauté de Communes a dépensé subventions déduites la somme de 8 485.04 € (hors heures administratives).

COUT DES INTERVENANTS

	Période 1	Période 2	TOTAL 1ER TRIMESTRE
HASSEL Penelope	673,75 €	705,89 €	1 379,64 €
MOGUEROU Marie-Sylvie	1 386,00 €	1 501,50 €	2 887,50 €
Jardin de Soie	931,00 €	798,00 €	1 729,00 €
JULLIARD Laurence	420,00 €	420,00 €	840,00 €
Ecole de musique	1 710,00 €	1 170,00 €	2 880,00 €
DUTRIAUD Séverine	634,89 €	1 034,80 €	1 669,69 €
TOTAL PAR PERIODE	5 755,64 €	5 630,19 €	11 385,83 €

COUT DES FOURNITURES:

Intervenant	Coût
Hassel Penelope	29,21
ATSEM Habère-Poche	169,9
DUTRIAUD Severine	74,25
ATSEM Boëge	28,85
Total	302,21

PARTICIPATION DES PARENTS :

Période 1 : 2 462,00 €

Période 2 : 2 454,00 €

Titre 6 Bordereau 3 14,00 €

TOTAL PREMIER TRIMESTRE : 4 930,00 €

AIDE DE L'ETAT 4 433,00 €

COUT : ATSEM 6 160,00 €

COUT DES NAP POUR LA CCVV 1ER TRIMESTRE :

11385,83 + 302,21 - 4930,00 - 4433,00 + 6160 = 8 485,04 €

3. Rythmes scolaires : réunion du 9 mars 2015

Sylvie NODY (musique) : son activité ne nécessite pas beaucoup d'espace, pour elle il n'y a pas de grande difficulté. Elle regrette que l'enfant ne sorte pas de l'école pour effectuer les activités proposées par la Communauté de Communes. En effet, il n'y a pas de différence entre l'école et les activités extrascolaires. Elle trouve aussi très dommage de devoir réveiller les enfants de PS pour leur proposer une activité. Ne pourrait-on pas envisager des activités pour les enfants de PS qu'en fin d'année ? Sylvie NODY accepte de continuer l'initiation musicale l'année prochaine.

Carine GROSSE (gym, motricité) : son activité nécessite un grand espace, ce qui n'est pas évident à mettre en place dans les locaux de nos écoles. Le début d'année a été un peu difficile avec 4 créneaux horaires par après-midi, mais nous avons trouvé une autre organisation avec 3 créneaux ce qui est beaucoup mieux. Carine GROSSE remercie les ATSEM pour leur travail et leur présence qui est importante. Elle trouve très dommage qu'il n'y ait pas de contact avec les parents et le corps enseignant. Les locaux notamment au sein

de l'école de Boège (salle de motricité ouverte) et de Bogève (salle de motricité à l'extérieur du bâtiment) posent problèmes.

Séverine DUTRIAUX : (arts plastiques) : l'activité se passe très bien, il y a un très bon travail d'effectué avec les ATSEM, selon elle, il est nécessaire de respecter le rythme de l'enfant, donc si l'enfant arrive en cours d'activité ce n'est pas grave.

Mélanie (Passeurs d'arts) : l'activité se passe très, cependant il est difficile pour les ATSEM d'effectuer la transition entre chaque créneau (4 x 40 minutes). La solution serait éventuellement de coupler les activités sur trois séances de 55 minutes comme pour l'activité de Carine GROSSE.

Il sera certainement nécessaire de changer notre fonctionnement l'année prochaine est de proposer :

- Une présentation du travail de chaque intervenant, avec éventuellement une photo.
- Une alternance entre activité et jeux/temps calme pour les enfants.

La parole est ensuite donnée au personnel ATSEM :

Pour l'école d'Habère-Lullin : Fabienne GAYDON et Céline MODENA ont rencontrés quelques difficultés au début des NAP, mais maintenant tout se passe bien.

Pour l'école d'Habère-Poche : Nadège GUERMEUR et Marie-Christine LEROY ont rencontrés elles aussi des difficultés surtout avec les enseignants car nous utilisons leurs salles de classes, il y a eu un temps d'adaptation. Mais aujourd'hui, tout est rentré dans l'ordre.

Pour l'école de Bogève : Marine PEDERSOLI dit que tout se passe bien.

Pour l'école de Boège :

- Sonia COSTAZ explique qu'il y a un problème de local car elle doit utiliser la cuisine pour faire son activité, et elle est un peu à l'étroit.
- Christelle GAVARD trouve que les petits sont désorientés et surtout très fatigués.
- Sophie NOIROT trouve également que les petits sont énervés, et fatigués.

Evelyne VIGUIER rappelle que le personnel ATSEM est un repère pour les enfants. Elle rappelle également que l'année prochaine nous allons améliorer certains points notamment la communication avec les parents d'élèves, ainsi que l'organisation des ateliers pour les enfants. C'est-à-dire alterner des moments de travaux dirigés et des moments de temps libres.

Jean-Louis GAVORY rejoint Evelyne VIGUIER dans ses propos, il explique qu'il est nécessaire de laisser des temps libres aux enfants.

Fabienne SCHERRER explique que lors du Conseil d'école de l'école maternelle de Boège, les instituteurs ont fait remarquer que les enfants sont épuisés, la coupure du mercredi manque cruellement.

Par ailleurs, elle dit qu'il faut rappeler aux parents que les NAP ne sont pas obligatoires.

Conclusion

Quelle que soit la solution retenue, tout le monde est fatigué. Un grand merci à toutes les ATSEM pour leur travail et leur implication, un grand merci également aux intervenants.

Evelyne VIGUIER demande aux intervenants de bien vouloir nous faire savoir s'ils souhaitent travailler avec nous l'année prochaine.

Madame Viguier indique que les parents demandent davantage d'informations ; elle informe par ailleurs le Conseil communautaire qu'il va falloir mettre en place un Plan Educatif Territorial (PEDT) pour toutes les écoles, afin de pouvoir continuer à bénéficier des 50 € par enfant attribués par l'Etat.

IV) TRAVAIL DE LA COMMISSION ACCESSIBILITE : CR DE LA REUNION DU BUREAU DU 07 AVRIL 2015

Marielle DURET a la parole et rappelle la procédure :

Rappel de la procédure :

- Date de l'avis d'appel public à concurrence : 05 mars 2015
- Date de remise des offres : 20 mars 2015 à 12h00
- Date d'ouverture des offres : 07 avril 2015 à 18h00

Cinq dossiers de candidatures ont été déposés en format papier au sein des bureaux de la Communauté de Communes de la Vallée Verte. Le bureau procède à l'ouverture des offres et constate :

1. Que l'entreprise Alizé contrôles a fait une offre pour un montant de 15 550€ HT
2. Que l'entreprise QCS service a fait une offre pour un montant de 5660€ HT
3. Que l'entreprise CIGEDE a fait une offre pour un montant de 4050€ HT
4. Que l'entreprise Le tétraz expertise a fait une offre pour un montant de 2290.90€ HT avec une option pour la réalisation du programme d'accessibilité soit un montant total de 5150.90€ HT ;
5. Que l'entreprise DEKRA a fait une offre pour un montant de 3000€ HT.

Considérant qu'il s'agissait d'une mise en concurrence pour une prestation de moins de 15 000€, est que les critères pour juger les offres étaient les suivants :

- 60 % le prix
- 40 % la valeur technique de l'offre.

Considérant que le prix des prestations de l'entreprise le tétraz expertise est le moins élevé. L'offre de l'entreprise Alizé était incomplète, elle a donc été éliminée.

Considérant que le mémoire technique de l'entreprise le tétraz expertise est complet et très satisfaisant,

Le bureau a proposé de retenir l'offre de l'entreprise tétraz expertise pour un montant de 2290.90€, ainsi que l'option de rédaction du programme d'accessibilité soit un total de 5150.90€.

Décision : Le Conseil Communautaire décide de retenir l'entreprise Tétraz expertise pour un montant de 5150.90€.

V) TRAVAIL DE LA COMMISSION SENTIER : COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 08 AVRIL 2015 :

M. Salamon rappelle que la question de l'entretien des sentiers d'intérêt communautaire va se poser comme tous les ans.

A titre informatif, il présente les coûts pour les deux dernières années :

Sentier	2013			2014		
	Prestataire	Heures	Coûts TTC	Prestataire	Heures	Coûts TTC
Pointe de Miribel	Fabien Koudache	41	1 175 €	Fabien Koudache	27	1 036 €
Descente de la Menoge	Brigades Vertes	24,5*	1 680 €	Foyer des Moises	100	2 000 €
Fin Descente Menoge	Fabien koudache	7	200 €	Fabien Koudache	5,5	270 €
Meulières de la Molière	Fabien Koudache	4	115 €	Fabien Koudache	3	94 €
Forchat	ONF	-	2 166 €	Fabien Koudache	13	404 €
Parcours santé	Brigades Vertes	10,5*	720 €	Fabien Koudache	5	278 €
Les Chaix				Fabien Koudache	8	249 €
Boucle des habères				Fabien Koudache	1	31 €
Sentier de la Penottaz				Fabien Koudache	15	405 €
Sentier du Beulaz				Fabien Koudache	8	250 €
Boucle de Vouan				Fabien Koudache	3	94 €

Pour l'exercice 2015, plusieurs devis ont été collectés :

- **Fabien Koudache : microentreprise**

Coût horaire = 32€ TTC / heure (100€ / h débroussaillage mécanique)

- **Office National des Forêts : EPIC**

Coût horaire = 57€ TTC / heure

- **Isabelle Boulanger / Cédric Cordonnier : travailleurs indépendants**

Coût horaire = 39€ TTC / heure

- **Foyer des Moises : association**

Forfait 2000€ TTC entretien courant / 2000€ entretien structurant

Expérience concluante menée en 2014 (100 heures soit 40€ TTC /h)

Sentier qui nécessite un entretien rigoureux

- **Les Amis de Miribel : association**

Proposition CCVV => association favorable

Versement d'une subvention dont le montant est à définir

⇒ **Les entretiens doivent être bouclés au 16/06/2015 pour permettre les sorties de fin d'année des écoles et le début de la saison touristique.**

Après étude de ces devis, la commission sentiers propose de retenir la solution suivante :

Sentier	Prestataire retenu par la commission	Observations
Sentier du Mont Forchat	Isabelle Boulanger + Cedric Cordonnier	
Crêtes d'Hirmentaz	Isabelle Boulanger + Cedric Cordonnier	Attention limites territoires
Pointe de Miribel	Amis de Miribel	1000€ (+ liaison La Glappaz / Col du Creu)
Descente de la Menoge	Foyer des Moises	4000€ (ajout fin de la descente)
Fin de la Descente de la Menoge	Foyer des Moises	Groupé avec la partie haute de la Descente
Parcours santé	Fabien Koudache	3 à 4 fauches
Sentier de la Molière	Fabien Koudache	2 à 3 passages
Sentier des Chaix	Fabien Koudache	
Sentier des Habères	Fabien Koudache	Voir agriculteur pour passage dans le champ
Boucle de Vouan	Fabien Koudache	
Sentier de la Penottaz	Fabien Koudache	⇒ Marquage à définir !
Sentier du Beulaz	Fabien Koudache	⇒ Marquage à définir ! ⇒ Sentier à redéfinir

Décision : Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité. Une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 euros sera versée en 2015 à l'association « les Amis de Miribel » qui effectuera l'entretien des sentiers communautaires de la Pointe de Miribel inscrits au PDIPR.

M. Salamon indique par ailleurs qu'il faut délibérer pour demander une subvention au CD74 pour l'entretien des sentiers (200 à 300€/km).

Décision : Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette demande de subvention pour l'entretien des sentiers.

M. Salamon rappelle au Conseil communautaire qu'il faut procéder à la pose des panneaux d'accueil (dossier qui a traîné en longueur) et réaliser quelques mises à jour du balisage. Il propose de retenir le devis de l'ONF.

Décision : Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, valide le devis de l'ONF pour la pose des panneaux d'accueil et des quelques corrections du plan de balisage.

M. Salamon demande alors au Conseil communautaire de bien vouloir délibérer pour demander une subvention au CD74 pour la pose des panneaux d'accueil de la Descente de la Menoge.

Décision : Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité cette demande de subvention.

M. Salamon explique ensuite le fonctionnement du groupement de commande initié par le CD 74 pour la commande de matériel de balisage. Cela fait partie des nouveautés introduites par la nouvelle politique randonnée. Initialement, le CD74 envisageait la suppression de l'assistance technique en laissant les collectivités passer des appels d'offre pour commander le balisage reprenant la charte départementale de randonnée. Ceci comportait le risque pour le CD74 de voir tous ses efforts ruinés en matière d'uniformisation du balisage en laissant chaque collectivité faire son interprétation de la charte de balisage départementale. LE CD74 a donc décidé de lancer un groupement de commande pour le matériel de signalétique.

Le CD74 a finalement opté pour une solution qui devrait convenir à tout le monde avec le lancement d'un groupement de commande.

- *Le CD prend à sa charge les procédures d'achat de matériel de balisage et s'assure ainsi du respect de la charte => allègement du travail administratif des collectivités*
- *Pour en bénéficier, les collectivités (CCVV + Communes) doivent faire un courrier d'intention avant le 17 avril 2015, prendre une délibération pour adhérer au groupement et valider la convention constitutive.*
- *Points positifs pour les collectivités : pas de surcroît de travail administratif, pas de surcoût, des tarifs négociés à plus grande échelle, pas de volume minimum de commande par année, aucune nécessité d'anticiper les volumes de commandes annuelles...*

M. Salamon demande donc au Conseil communautaire de bien vouloir délibérer sur l'adhésion au groupement de commande et la validation de la convention constitutive. La CCVV centralisera les courriers et les délibérations des communes.

Décision : Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

M. Salamon transmet quelques autres infos sur le travail de la commission sentiers :

- En ce qui concerne les travaux de la descente Menoge : le CD74 verse une subvention de 10366€ sur 15000€
- Des difficultés ont été rencontrées sur le dossier Descente de la Menoge avec certains propriétaires.
- Les communes doivent définir au plus vite les sentiers qui doivent figurer dans le Schéma Directeur de la randonnée porté par la CCVV (les communes conservent la maîtrise de leurs sentiers mais le CD74 impose aux intercommunalités de réaliser l'état des lieux de toutes les boucles présentes sur le territoire).
- Le devis de l'ONF pour la pose panneaux d'accueil et quelques corrections du balisage de la descente de Menoge se monte à 3175 € TTC.

M. Marc Bron signale que le chargé de mission sentiers aux Alpes du Léman est demandeur de contact avec la CCVV. M. Mattuzzi et M. Salamon rappellent que M. Durand a participé à la dernière réunion de commission sentier de la CCVV organisée au mois de janvier 2015 et qu'ils sont régulièrement en contact.

VI) GROUPE SCOLAIRE D'HABERE-POCHE

M. Salamon présente au Conseil communautaire les surcoûts sur l'école primaire d'Habère-Poche et rappelle qu'aux termes de la convention de maîtrise d'œuvre qui lie la CCVV à la Commune sur cette opération, 40 % des coûts reviennent à la CCVV. Un certain nombre de ces surcoûts sont liés à des avenants sur des lots prévus, le reste vient de l'absence de prévision sur certaines dépenses indispensables (Voir le tableau récapitulatif en annexe).

Le coût total HT final de l'ensemble du projet se monte (maîtrise d'œuvre, etc. inclus) à 2 640 815,21 € ; la part de la CCVV est donc de 1 056 326,08 €. Ceci correspond à 1 600 €/m².

M. Mouchet signale que les pénalités sont appliquées aux entreprises (pour retard, défaut de participation aux réunions de chantier) alors que la maîtrise d'œuvre a sa part de responsabilité.

Décision : Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le paiement des surcoûts.

VII) PISCINE : SOLUTION RETENUE POUR LE SAVOIR NAGER ET COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

1. Savoir nager

Yves DUPRAZ rappelle que le Conseil Communautaire a décidé lors de sa dernière séance de fermer la piscine afin de lancer des travaux de réhabilitation.

Considérant que les écoles de Villard, Burdignin, Boège, et Saint-André de Boège se rendent habituellement à la piscine au mois de juin afin de respecter le programme relatif au savoir nager, une solution a été trouvée cette année. Ainsi, les enfants de ces écoles se rendront au centre de vacances « Le pleine air » à partir du 05 mai 2015. La Communauté de Communes prendra en charge les transports scolaires, les entrées ainsi que le coût des MNS.

Décision : Le Conseil Communautaire donne son accord pour la prise en charge des transports scolaires, des entrées ainsi que des frais de MNS.

2. Commission d'appel d'offres pour le projet de réhabilitation

Il est proposé au Conseil Communautaire de nommer les membres du Comité de pilotage à savoir :

Titulaires :

- Gilles SAUTHIER
- Gérard SALAMON
- Denis MOUCHET

Suppléants :

- Evelyne VIGUIER
- Jean-Paul MUSARD

Il manque donc un suppléant : M. Marc Bron se propose.

Décision : Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette composition de la Commission d'appel d'offres pour la piscine.

3. PERSONNEL

Le Président propose de stagiariser Pauline BLEMEUR, qui a été recrutée au sein de la Bibliothèque-Médiathèque l'année dernière. Cet agent donne entière satisfaction.

Décision : Le Conseil Communautaire donne son accord à l'unanimité pour stagiariser Pauline BLEMEUR au grade d'adjoint du patrimoine.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

- **Transports scolaires** : M. Dupraz propose au Conseil communautaire d'accepter une augmentation du tarifs des transports scolaires pour l'année scolaire 2015-2016 ; il rappelle qu'en l'état actuel des choses cette participation demandée aux familles a essentiellement pour objet de couvrir les frais administratifs liés à la gestion des transports. En l'état actuel des choses, le tarif appliqué est dégressif, mais cette dégressivité ne s'applique que si tous les enfants d'une même famille suivent le même trajet. M. Dupraz suggère de supprimer cette restriction et d'établir de nouveaux tarifs à 65 € pour le premier enfant, 55 € pour le 2^{ème} et 25 € à partir du 3^{ème}.

Décision : Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

M. Dupraz signale alors qu'il a été sollicité par une famille récemment installée à Villard et dans une situation difficile pour une réduction sur le coût du transport pour un de leurs enfants. Il demande l'opinion du Conseil communautaire sur la conduite à suivre. MM. Mouchet et Musard considèrent que ce genre de cas complexe est du ressort des CCAS communaux ; il leur revient d'instruire ces situations et éventuellement de payer sur leurs fonds les frais correspondant. La CCVV n'a pas vocation à se substituer à eux en accordant au coup par coup des exonérations.

- **Communication** : Mme Scherrer signale que la commission communication s'est réunie et propose d'essayer de sortir un nouveau numéro du Mag au printemps ou à l'été. M. Mattuzzi s'est procuré des devis : le coût d'impression sera d'environ 3 500 € (ceci n'inclut pas les coûts de distribution par la poste). Le Conseil communautaire est favorable à ce projet.

- **Cinéma** : M. Dupraz rappelle que le cinéma La Trace va prochainement pouvoir rouvrir ; il est donc nécessaire de renouveler l'assurance.

Décision : Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

La validation du prix des tickets sera proposée au vote lors de la prochaine réunion. Il faudra renouveler la DSP en 2016.

- **ZAE** : M. Musard demande au Conseil communautaire de bien vouloir accepter le principe de la vente des terrains sous le régime TVA. Dans ces conditions, la ZAE sera soumise à TVA comme une entreprise.

Décision : Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

M. Musard demande alors au Conseil communautaire d'accepter le versement d'une rémunération de 2 000 € pour l'expert-comptable qui sera chargé du dossier. Il propose M. Gavard.

Décision : Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

- **SIDEFAGE** : M. Mouchet signale aux élus que le SIDEFAGE organise l'inauguration du CIEL, espace d'éducation destiné aux écoles et aux jeunes. Le transport sur les lieux sera en partie pris en charge pour les écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à 22 h 45.

ANNEXES

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES			2014	RECETTES			
LIBELLE	PREVU	REALISE		LIBELLE	PREVU	REALISE	
011 Charges à caractère général	1 217 122,00	954 947,24		70 Produit des services	112 820,00	159 410,44	
012 Charges de personnel	831 050,00	690 578,55		73 Impôts et taxes	2 217 107,00	2 242 087,00	
65 Autres charges	548 480,00	451 750,68		74 Dotations et participations	627 327,00	563 794,92	
66 Charges financières	28 500,00	24 091,65		75 Autres produits gestion	0,00	0,00	
67 Charges exceptionnelles	3 000,00	242,10		013 Atténuation charges	10 000,00	13 963,05	
014 Atténuation de produits	383 652,00	357 266,00		76 Produits financiers	0,00	0,00	
022 Dépenses imprévues	0,00	0,00		77 Produits exceptionnels	4 000,00	12 608,31	
TOTAL DEPENSES REELLES	3 011 804,00	2 478 876,22		78	0,00	0,00	
023 Virement à section investissement	79 293,55	0,00		TOTAL RECETTES REELLES	2 971 254,00	2 991 863,72	
042 Op. Ordre Transfert entre sections	224 164,41	224 164,41		042 Op. Ordre Transfert entre sections	17 215,00	17 215,00	
043 Op. Ordre intérieur section	0,00	0,00		043 Op. Ordre intérieur section	0,00	0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE:	303 457,96	224 164,41		TOTAL RECETTES D'ORDRE	17 215,00	17 215,00	
TOTAL DEPENSES EXERCICE	3 315 261,96	2 703 040,63		TOTAL RECETTES EXERCICE	2 988 469,00	3 009 078,72	
002 Déficit fonctionnement reporté	0,00	0,00		002 Excédent fonctionnement rep.	326 792,96	326 792,96	
TOTAL GENERAL:	3 315 261,96	2 703 040,63		TOTAL GENERAL:	3 315 261,96	3 335 871,68	
RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT							
De l'exercice:	Excédent	306 038,09					
Reporté:	Excédent	326 792,96					
Résultat Global:	Excédent	632 831,05					
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
LIBELLE	PREVU	REALISE	RESTES	LIBELLE	PREVU	REALISE	RESTES
16 Remboursements emprunts	62 526,00	62 525,97		10222 Fctva	63 957,00	63 957,00	
20 Etudes	323 300,00	28 553,03		10223 Taxe locale équipement		0,00	
204 Subventions d'équipement versées	53 200	53 200,00		1068 Affectation résultat	388 772,52	388 772,52	
21 Immobilisations corporelles	427 424,00	68 457,66		13 Subventions	670 453,60	19 215,00	602 738,00
2128			17 338,00	1321			
2117 Bois et forêts				1322			
21318 Batiments			28 040,00	1323			
21568 Service incendie				16 Emprunts	800 000,00	800 000,00	
2158 Autres installations				27	200 000,00	0,00	
2183 Matériel de bureau/informatique				024 cessions			
23 Immobilisations en cours	1 598 320,19	788 108,49		266			
2314 Constructions			634 161,00	Opération Gymnase		0,00	
2315 Installations				Opération Ecole Maternelle		0,00	
2318 Voirie				Opération 17		0,00	
139 Amortissement subvention							
27 Placements financiers	200 000,00	0,00					
Opération Gymnase		0,00					
Opération Ecole Maternelle		0,00					
Opération 17							
TOTAL DEPENSES REELLES:	2 664 770,19	1 000 845,15	679 539,00	TOTAL RECETTES EXERCICE	2 123 183,12	1 271 944,52	602 738,00
Op. Ordre entre sections	17 215,00	17 215,00		021 Autofinancement	79 293,55	0,00	
Op. Patrimoniales	0,00	0,00		Op. Ordre entre sections	224 164,41	224 164,41	
TOTAL OPERATIONS ORDRE	17 215,00	17 215,00	0,00	Op. Patrimoniales	0,00	0,00	
TOTAL DEPENSES	2 681 985,19	1 018 060,15	679 539,00	TOTAL OPERATIONS ORDRE	224 164,41	224 164,41	0,00
Déficit investissement reporté:	0,00	0,00		TOTAL RECETTES	2 426 641,08	1 496 108,93	602 738,00
RESULTAT GLOBAL DEPENSES:	2 681 985,19	1 018 060,15	679 539,00	RESULTAT GLOBAL RECETTES	2 681 985,19	1 751 453,04	602 738,00
RESULTAT DE L'EXERCICE:			Excédent	478 048,78			
Résultat reporté:			Excédent	255 344,11			
Résultat global de l'exercice:			Excédent	733 392,89			
Solde restes à réaliser			Déficit	-76 801,00			
RESULTAT GLOBAL INVESTISSEMENT:			Excédent	656 591,89			
Affectation résultat fonctionnement							
Solde à financer:							
Excédent disponible à reprendre en section de fonctionnement:				632 831,05			

CC DE LA VALLEE VERTE		SECTION D'INVESTISSEMENT				2015		Situation	2014
Comptes	NATURE OPERATIONS	Budget primitif 2015	Budget supplémentaire			Total Autor. Budg. 2015	credits consommés	credits disponibles	
			Rest. à réalis. 2014	Mes. Nouvell 2015	Autor. spéc. Délib. modif 2015.				
TOTAL DEPENSES FINANCIERES		544 800	0	0	0	544 800	144 279,00	400 521,00	
10	1641 Emprunts remboursement en capital								
	165 Dépôts et cautionsnements à rembourser	107 600				107 600	62 525,97	45 074,03	
	16875 Remboursements autres dettes;								
	168741								
2031	Etude Déchetterie, ovmanse, piscine, école maternelle de Boëve, accessibilité, fusion CC4R et SCOT	384 000				384 000	26 755,43	357 244,57	
204141	Route de la déchetterie								
2041582	Subvention SYANE	53 200				53 200	53 200,00		
204	Rond point rte de la déchetterie								
205	Loaiciel création affiche						1 797,60	-1 797,60	
020	Dépenses imprévues								
TOTAL COMPTE 21		881 764,94	45 378	0	0	927 142,94	68 457,66	850 820,71	
2111	Terrains nus_ZAE	365 164,94				365 164,94		365 164,94	
2128	Terrains de football	100 000	17 338			117 338	2 136,00	115 202,00	
21318	Gymnase 250 000 + Stores école maternelle H-Poche 5 000	255 000	28 040			283 040	12 211,08	270 828,92	
2158	Signalétique Déchetterie	10 000				10 000	2 135,43		
2182	Sentiers 50 000	75 000				75 000	28 329,35	-28 329,35	
2181	Chauffage école maternelle de Boëve 25 000						2 380,00	72 620,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique 2 ordinateurs bureau + parc informatique médiathèque	18 600				18 600	3 867,60	14 732,40	
2184	5 000 armoires produits déchetterie + 10 000 mobilier bureau	15 000				15 000	6 256,20	8 743,80	
21318	Autres_Matieriel 35 000 barrières anti chute déchetterie + 5 000 fresque école maternelle + 3 000 boite retour de livres médiathèque	43 000				43 000,00	11 142,00	31 858,00	
2188									
2188									
2188									
TOTAL COMPTE 23		1 790 000,00	634 161,00	0	0	2 424 161,00	788 108,49	1 636 052,51	
2314	cinema	390 000	110 610,00			500 610,00		500 610,00	
2314	Constructions Ecole maternelle H Poche		523 551,00			523 551,00	788 108,49	-264 557,49	
2314	Piscine	1 400 000,00				1 400 000,00		1 400 000,00	
TOTAL COMPTE 27		0	0	0	0	0	0,00	0,00	
272	Titres immobilisés: compte à terme								
SOUS TOTAL A REPORTER		3 216 564,94	679 539	0	0	3 896 103,94	1 000 845,15	2 887 394,22	
OPERATIONS INDIVIDUALISEES DEPENSES									
Opération		0	0	0	0	0	0,00	0,00	
2135	mise au norme ovmanse	0							
Opération		0	0	0	0	0	0,00	0,00	
2111	Acquisition terrain								
Opération		0	0	0	0	0	0,00	0,00	
2031	études	0							
Operation		0	0	0	0	0	0,00	0,00	
Opération		0	0	0	0	0	0,00	0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES		3 216 564,94	679 539	0	0	3 896 103,94	1 000 845,15	2 895 258,79	
040 OPERATIONS D ORDRE BUDG TRANSF ENTRE SECTIONS		17 215,00	0	0	0,00	17 215,00	17 215,00	0,00	
13912		800				800	800,00		
13913	Amortissement subventions	16 415				16 415	16 415,00		
041 OPERATIONS PATRIMONIALES		0	0	0	0	0	0,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		17 215,00	0,00	0,00	0,00	17 215,00	17 215,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L EXERCICE		3 233 779,94	679 539,00	0,00	0,00	3 913 318,94	1 018 060,15	2 895 258,79	
001 DEFICIT D INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE		0	0	0	0	0,00	0	0,00	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		3 233 779,94	679 539,00	0,00	0,00	3 913 318,94	1 018 060,15	2 895 258,79	
TOTAL RECETTES NON AFFECTEES		2 089 885,00	602 738,00	0,00	0,00	2 692 623,00	1 321 638,92	-636 118,92	
10221	Dotation globale d'équipement								
10222	Fctva	135 286,00				135 286,00	63 967,00	71 329,00	
10223	Taxe locale d'équipement		191 210			191 210	14 790,00	176 420,00	
1312	Subvention cinéma						4 425,00		
1313	Subventions piscine et stades	420 000,00				420 000,00			
1313	Subvention cinema		135 575,00			135 575,00			
1313	Subvention école maternelle H-Poche						275 953,00		
1088	Affectation du résultat						388 772,52	-388 772,52	
13	Subvention ECOLE						49 694,40	-49 694,40	
13	Subvention travaux CINE						800 000,00	-885 401,00	
1641	Emprunt équilibre	114 599,00				114 599			
1641	Emprunt stades	80 000,00				80 000			
1641	Emprunt piscine	1 100 000,00				1 100 000			
1641	Emprunt gymnase	200 000				200 000		200 000,00	
1641	Emprunt parking cinema	40 000				40 000		40 000,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations								
272									
XXX OPERATION		0	0	0	0	0	0,00	0,00	
TOTAL RECETTES REELLES		2 089 885	602 738	0	0	2 692 623	1 321 638,92	-636 118,92	
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		259 149,82				259149,82			
040 OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		228 153,23	0,00	0,00	0,00	228 153,23	224 164,41	9 117,82	
28041482		3 547,00				3 547,00	15 400,00	-11 853,00	
28041512		78 641,87				78 641,87	78 641,87		
28041581		5 818,00				5 818,00	5 818,00		
28128		1 296,00				1 685,00	1 685,00		
281318		14 535,02				14 535,02	15 133,54	-798,52	
28158		15 074,34				15 074,34	14 285,00	789,34	
28181		4 447,00				4 447,00	7 289,00		
28194		795,00				795,00	336,00	457,00	
28183		3 171,00				3 171,00	2 810,00	361,00	
28182	Dotations aux amortissements	5 665,00				5 665,00		5 665,00	
28188		4 736,00				4 736,00	1 519,00	3 217,00	
28031		22 103,00				22 103,00	10 252,00	11 851,00	
281711		2 064,00				2 064,00	2 636,00	-571,00	
281713		571,00							
281728		385,00				385,00	760,00		
281731		62 781,00				62 781,00	62 781,00		
281751		124,00				124,00	124,00		
281788		773,00				773,00	346,00		
281784		427,00				427,00	427,00		
28051		599,00						4 000,00	
28151		900,00							
TOT. PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		487 303	0	0	0	487 303	224 164,41	9 117,82	
041 OPERATIONS PATRIMONIALES		0	0	0	0	0	0,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES D ORDRE		487 303	0	0	0	487 303	224 164,41	9 117,82	
TOTAL DES RECETTES D INVESTISSEMENT DE L EXERCICE		2 577 188,05	602 738	0	0	3 179 926,05	1 545 803,33	-627 001,10	
001 EXCEDENT D INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE		733 392,89				733 392,89	504 411,66		
TOTAL DES RECETTES D INVESTISSEMENT CUMULEES		3 310 580,94	602 738,00	0,00	0,00	3 913 318,94	2 050 214,99	-627 001,10	